

Chère, Cher Curiste,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour la saison 2022. Comme en 2021, pour permettre votre accueil dans les meilleures conditions possibles, nous appliquons scrupuleusement l'ensemble des mesures sanitaires destinées à prévenir la propagation du virus Covid 19 et ses variants.

Les informations qui suivent sont à jour au 16 mars 2022 : elles peuvent évoluer sans délai en fonction des consignes sanitaires. Consultez notre site internet ou appelez notre centrale de réservations pour disposer des dernières informations.

Pour pouvoir suivre une cure thermale, vous devrez justifier de votre situation sanitaire dans les conditions suivantes :

1° Lors de votre **première consultation avec le médecin thermal** et pour obtenir votre ordonnance de soins thermaux, vous devrez lui présenter :

- Si vous êtes vacciné(e), votre passe sanitaire (en version papier ou QR Code avec l'application « TousAntiCovid » attestant que votre schéma vaccinal est complet),
- Si vous n'êtes pas vacciné(e) ou si vous êtes en cours d'acquisition du schéma vaccinal complet, un test antigénique ou PCR négatif de moins de 24 heures.

2° Durant votre cure, si vous n'êtes pas vacciné(e) ou en cours d'obtention du schéma vaccinal complet, des tests doivent être faits tous les 2 jours. Depuis le lundi 29 novembre 2021, seuls les tests antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du passe sanitaire ou pouvant justifier de votre situation sanitaire. Sauf exception, ces autotests sont à votre charge.

Pour toute question relative aux tests (réalisation, interprétation, conduite à tenir en cas de positivité,...), vous devez questionner votre médecin thermal.

Le **port du masque** (conforme au minimum aux normes AFNOR : c'est-à-dire principalement les masques chirurgicaux, FFP2 ou FFP3) reste obligatoire dans l'enceinte de l'établissement thermal, sauf lors des soins dont les conditions de réalisation ne le permettent pas. Votre masque doit être changé toutes les 4 heures ou lorsqu'il est humide. Les masques n'étant pas fournis par l'établissement, vous devez prévoir un nombre de masques suffisant pour la durée de votre cure. Les accompagnants des curistes doivent justifier d'un passe sanitaire ou d'un test pour accéder aux espaces de soins

Quel que soit votre statut vaccinal, nous vous remercions de rester vigilant à l'apparition de symptômes potentiellement évocateurs de la Covid, et de respecter les gestes barrières et les autres mesures sanitaires qui vous permettront de profiter pleinement de votre cure, en toute sécurité.

Nous restons à votre écoute pour tout éclaircissement qui vous paraîtrait nécessaire.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir,

Nous vous prions d'agréer, Chère, Cher Curiste, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction des Thermes de Vichy